



Note 3

Mis à jour le 13/08/2010 par SFR

Ce système est intéressant, mais la question de son adéquation avec la pratique française reste posée. En effet, la règle du libre choix du patient interdit en théorie que le médecin prescripteur s'occupe des rendez-vous auprès d'autres professionnels de santé. Il peut tout au plus, à la demande du patient, indiquer des adresses, mais alors il devrait donner un minimum de trois adresses différentes. On sait que cette règle n'est pas toujours respectée, mais un système informatisé ne peut être mis en place en violant délibérément la règle.